

Comité Syndical du 25 Janvier 2023

COMPTE-RENDU SÉANCE

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** – Mme Marie-Josée **BAILLIF** – Mme Christine **BAINIER** – M. Jean-Pierre **CNUUDE** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – Mme Françoise **RAVEY** – M. Alain **SALOMON**

CCST : M. Jean-Louis **HOTTLET**

CCVS : M. Rémy **BEGUE** – M. Christian **CANAL** – M. Éric **HOTZ** – M. Arnaud **ZIEGLER**

Membres suppléants :

GBCA : M. Pierre **CARLES**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : Mme Annie **BAULAY** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Jean-Claude **MOUGIN** – M. Thierry **PATTE**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – Mme Sophie **GUYON** – Mme Sandrine **LARCHER** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

DDT : M. Olivier **CHAPPAZ** – Mme Patricia **DEROUSSEAU-LEBERT**

GBCA : Mme Sidonie **KOHLER**

AUTB : Mme Anne-Sophie **PEUREUX-DEMANGELLE** – Mme Anne **QUENOT**

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical en date du 10 novembre 2022

Après avoir rappelé les points abordés lors de cette séance, le Président soumet le projet de compte-rendu (CR) à l'approbation de l'assemblée.

Ce dernier est approuvé. Plusieurs personnes absentes ce jour-là décident de s'abstenir.

Mme Kohler indique qu'elle souhaite être destinataire des compte rendus des comités.

Votants : 13

Voix pour : 9

Abstentions : 4

2- Avis sur le projet d'élaboration du PLU de MORVILLARS

Suite à la présentation du dossier, plusieurs sujets sont évoqués.

M. Guerre-Genton note que la promiscuité n'est jamais abordée lorsque l'on parle du remplissage des dents creuses.

M. Cnudde partage le fait qu'il est dommageable de construire sur des parcelles trop petites.

M. Salomon ajoute que cela crée ou accentue souvent les problématiques liées au ruissellement des eaux.

M. Chappaz, interpellé pour donner la position de l'État sur cette question, répond que la densité n'est pas toujours responsable des problèmes de voisinage. Tout dépend de la réalisation des projets. La forme urbaine, si elle est bien pensée et bien réalisée, permet de concilier la densité et le vivre ensemble.

C'est là l'enjeu de la lutte contre la consommation foncière : réinvestir des espaces dans l'urbain en alliant, densité, cadre de vie, végétalisation et des formes urbaines adaptées aux besoins des habitants, de manière durable.

Mme Bainier signale qu'il existe dans sa commune de Phaffans un lotissement ancien avec des parcelles d'environ 3 ares et que les gens y vivent très bien.

M. Guerre-Genton revient sur le sujet de l'entreprise classée Seveso seuil haut discuté lors de l'avis sur le PLU de Froidefontaine. Ce dossier a-t-il évolué ?

Mme Peureux-Demangelle précise que cette question sera à nouveau abordée dans le cadre de la révision du SCoT.

Personne ne disposant d'autres éléments, le président soumet aux voix le PLU de Morvillars en l'absence de Mme Ravey qui a quitté la salle.

Le comité syndical donne un avis favorable sur l'élaboration du PLU de Morvillars.

Votants : 12

Voix pour : 12

Abstention : 0

3- Avis sur le projet de révision du PLU d'OFFEMONT

Suite à la présentation du dossier, plusieurs sujets sont évoqués.

M. Guerre-Genton s'étonne d'entendre qu'il est possible de construire en zone naturelle.

En réalité, le terme utilisé dans la présentation pour décrire l'analyse de la consommation foncière entre 2011 et 2021 n'est pas adapté.

Il faut comprendre ici que l'urbanisation s'est faite sur des terrains classés en zone urbanisable mais encore à l'état de nature. C'est l'exemple d'un champ identifié en dent creuse dans l'emprise urbaine, qui s'urbanisera dans le futur.

M. Bègue note que le PLU est établi à un horizon de 12 ans. Entre temps, des modifications sont-elles possibles ?

Il lui est répondu qu'un PLU n'est pas figé dans le temps et qu'il est possible de le faire évoluer sans revoir les orientations du projet dans leur globalité ; les adaptations vont de la simple correction d'erreur matérielle à la prise en compte d'un projet d'intérêt général, en passant notamment par des évolutions du règlement et/ou des orientations d'aménagement et de programmation. Par ailleurs, une mise à jour par arrêté du maire ou du président de l'EPCI, permet de modifier les annexes du PLU.

M. Chappaz prend la parole pour souligner l'effort de réduction du foncier au regard de la période précédente, tout comme pour le PLU de Morvillars.

L'assemblée n'ayant plus de remarque, le président soumet aux voix le PLU d'Offemont, en l'absence de M. Carles qui a quitté la salle.

Votants : 12
Voix pour : 11
Abstention : 1

4- Lancement de la révision du SCoT : Réflexion sur la définition des objectifs et des enjeux

Mme Peureux-Demangelle rappelle que lors de la dernière séance du comité syndical, les élus avaient acté le principe d'engager en début d'année une révision du SCoT.

Elle souligne les motifs réglementaires qui justifient notamment cet engagement :

- le découpage des intercommunalités : 3 EPCI au lieu de 5,
- la 'grenellisation' du SCoT (SCoT intégrateur),
- le contenu modernisé du SCoT,
- les nouvelles obligations en matière de lutte contre l'artificialisation des sols issues du SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté et de la loi Climat et Résilience.

Mme Quenot revient sur les éléments qui ont été mis en exergue lors du bilan à 6 ans du SCoT dont la délibération en date du 5 mars 2019 a entériné la poursuite de l'application du SCoT.

Ces éléments sont les suivants :

- Une bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme en matière de paysage, de ressources en eau, de milieux naturels et de continuités écologiques, de nuisances et de risques.
- Une baisse de la consommation foncière, mais une poursuite de la production de logements consommateurs de foncier et des terres agricoles impactées.
- Une dynamique économique renforcée sur les grands axes mais une faiblesse des centres bourgs (commerces notamment).

Une politique d'aménagement touristique accentuée.

- Une production de logements nettement inférieure au scénario.

Le respect de la répartition à 50% de création de logements dans les pôles

La part de logements individuels reste majoritaire et la part des logements sociaux reste en dessous des 20% à l'échelle du TB.

- Une poursuite des aménagements en matière de réseau cyclable et l'ouverture de la ligne TER Belfort-Delle, mais les mobilités actives et douces restent faibles sur le territoire.
- Le développement massif du numérique.

Conformément à l'article L.143-17 du code de l'urbanisme, il appartient au comité syndical du SCoT de prescrire la révision du schéma et de préciser les objectifs poursuivis par cette procédure, ainsi que les modalités de concertation, qui permettront de faire participer le public. Dans le but de déterminer ces objectifs, les représentants de l'AUTB invite les élus à participer à un atelier intitulé « Quel projet de SCoT pour 2045 ? »

À partir de 4 défis identifiés, il est proposé aux élus de détailler les sujets, les problématiques, qui constitueront des enjeux et/ou des priorités à traiter dans le futur SCoT.
Les contributions récoltées sont les suivantes :

1- Défi environnemental

- Préserver les massifs forestiers de montagne (Vosges) et les plaines (réchauffement climatique)
- Préserver les zones agricoles
- Favoriser les circuits économiques courts (chaîne de production, économie circulaire, agriculture et consommation de proximité)
- Préserver les zones humides
- Maintenir la biodiversité et préserver la trame verte et bleue
- Préserver et développer les ressources en eau, prendre en compte la qualité de l'eau et de l'air, économiser l'eau
- Trouver et exploiter de nouvelles « sources » d'eau potable et la stocker
- Éloigner les sites dangereux, surtout SEVESO, des zones urbaines
- Optimiser le potentiel naturel (montagnes, bases nautiques, rivières) comme levier de l'attractivité du territoire, ex : grand projet de loisirs naturel
- Protection et relance des vergers
- Privilégier le covoiturage
- Réduire les nuisances sonores (autoroutes)
- Impliquer davantage les enfants aux défis de l'environnement (ex : travail avec les enseignants, ...)

2- Défi socio-démographique/mobilité

- Permettre l'accès à la propriété en milieu rural et privilégier les petits immeubles
- SCoT « social » qui réduise les inégalités
- Ajouter les types d'habitations en fonction de la typologie de chaque ville ou village
- Appliquer le zéro artificialisation Nette (ZAN)
- Ramener des habitants à Belfort et dans les centres-bourgs
- Veiller à la diversité des populations et au renouvellement des générations
- Produire une offre de logements denses et qualitatifs
- Mutualisation des équipements communaux pour favoriser la complémentarité
- Redynamiser le secteur médical (zone blanche) accès aux soins
- Développer les commerces et services de proximité
- Améliorer les mobilités
- Développer la mobilité collective en milieu rural pour limiter les déplacements en automobile

- Permettre à toutes les populations de se déplacer (actifs, retraités, jeunes)
- Développer la cohérence interdépartementale des réseaux de transport (et complémentarité)
- Développer le multi modal
- Profiter de nos infrastructures ferrées pour le développement économique du territoire (trajet domicile-travail, développer le fret)
- Utiliser la voie ferrée pour le transport industriel
- Développer le covoiturage
- Liaisons train bus avec parkings Belfort-Delle/Belfort-Giromagny / Belfort-Montbéliard

3- Défi économique

- Veiller à ce que chaque commune puisse se développer sur le plan économique
- Développer des industries, du commerce, de l'artisanat
- Développer l'emploi dans les nouvelles technologies
- Élargir les défis et enjeux à l'échelle d'un pôle métropolitain, voire au niveau régional
- Maintenir des centres de décision au niveau local (trop de décisions se prennent à Paris) -> centre d'ingénierie Thintank
- Développement de l'hydrogène
- Attention au développement trop important d'emploi du secteur tertiaire, diversifier les secteurs d'activité
- Poursuivre l'attractivité des universités
- Modèle économique de la reconversion de friches
- Amélioration/ réhabilitation des ZAC
- Continuer une politique de centre-bourg « multi-services » « multi-commerces » multi-entreprises »
- Préserver – assurer l'avenir des exploitations agricoles
- Attractivité économique par accès routiers
- Veiller au maillage des types d'activités
- Soutenir les petits commerces locaux
- Maintenir les services de soins en milieu rural

4- Défi numérique

- Permettre à chacun l'accès au numérique
- Développer des services d'accès numérique pour la population dans chaque bourg-centre
- Transport en commun numérique

Ces éléments serviront à définir les objectifs poursuivis par la révision du SCoT, lesquels seront repris dans la délibération de prescription.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.